

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/11/2015

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

**Délibération n° D-2015-442**

Bâtiments sis 77 et 79 rue Villersexel -  
Demande de permis de démolir

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Bâtiments sis 77 et 79 rue Villersexel -  
Demande de permis de démolir**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La rue Villersexel se termine en impasse. Elle présente, à la hauteur des numéros 77 et 79 un rétrécissement important qui pose problème notamment pour les véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et ceux des services de secours qui accèdent à ce niveau de la rue en marche arrière.

Pour remédier à ce problème, il est nécessaire de supprimer le goulet d'étranglement et de réaliser une palette de retournement.

A cet effet, et après délibération lors du Conseil municipal du 13 juillet 2000, la Ville de Niort a préempté la propriété sise au 77, puis, après délibération lors du Conseil municipal du 17 novembre 2008, elle a échangé une partie du terrain du 77 rue Villersexel avec une partie du terrain du 75 de la même rue.

Préalablement à la réalisation des travaux d'aménagements, il est nécessaire de démolir les bâtiments construits sur l'emprise du projet.

Par ailleurs, lors de sa séance du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré l'obligation de déposer un permis de démolir sur tout le territoire communal. Cette obligation concerne tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Aussi, conformément à ces dispositions, la Ville de Niort se doit de déposer une demande de permis de démolir pour cet ensemble de bâtiments.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de permis de démolir pour les bâtiments sis 77 et 79 rue Villersexel.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY